MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Réf. nº 114.212)

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCEDCC)

Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2026

ENVIRONMENT, SUSTAINABILITY AND CLIMATE CHANGE ADVISORY COMMITTEE (ESCCAC)

Minutes of the June 29, 2026, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Susan Young, la présidente du CCEDCC, ouvre la rencontre, il est 19h04.

Having noted that quorum is reached, Ms. Susan Young, Chair of the ESCCAC, declares the meeting open at 7:04 p.m.

PRÉSENCES / IN ATTENDANCE

Étaient présents / Were present

Brian Nolan, Charles-Antoine Bachand, Pierre Bilodeau, Jean-Denis Fréchette (membres/members)

Conseillère Susan Young, Conseillère Rita Jain

Julie Bertrand, Claire Miquet, Valeria Kuzanova (ACRE), Stephen Woodley (ACRE), Gabriel Ramsay – invitées/invitees

Mélanie Lacroix (Responsable au Service de l'environnement)

Henny Coates (Résidente/Resident)

ABSENCES / ABSENT

Était absente / Was absent

Nicole Lulham, Cassandra Jane, Helen Patterson (member/member)

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Pierre Bilodeau, appuyé par Charles- Antoine Bachand et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté.

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Pierre Bilodeau, seconded by Charles- Antoine Bachand and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le comité a aussi examiné une ébauche de document de recommandations sur la pollution lumineuse et s'est mis d'accord sur quelques précisions à y apporter. Avec ces précisions les membres étaient d'accord d'envoyer le document au Conseil. Le procès-verbal du 30 mars a été approuvé par courriel par les membres.

2.0 APPROVAL OF THE MINUTES

The committee also reviewed a draft recommendation document on light pollution and agreed on a few clarifications to be incorporated. Subject to these clarifications, the members agreed to forward the document to Council. The minutes of March 30 were approved by the members via email.

3.0 PRÉSENTATION

3.0 PRESENTATION

3.1 Groupe de travail sur la pollution lumineuse

À la suite de la présentation de Julie Bertrand, résidente de Hollow Glen, sur la pollution lumineuse lors de la séance du conseil du 3 février, puis de sa présentation de suivi au conseil du 30 mars, la présidente du CCEDCC l'a invitée à rencontrer de nouveau les membres du comité lors de la réunion du 29 juin 2026. Les échanges portaient principalement sur le sur-éclairage, une nuisance qui a des impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement, lequel s'inspirait des enjeux et des recommandations soulevés dans son analyse.

Des points saillants de la discussion incluaient:

- Critères d'éclairage : Nécessité de préciser davantage les exigences relatives à la couleur, à l'intensité et aux heures d'utilisation de l'éclairage dans le projet de règlement.

- Consultation des parties prenantes : Prendre en considération le point de vue des entrepreneurs et des promoteurs qui seront assujettis à la nouvelle réglementation, ceux-ci n'ayant pas encore été consultés dans le cadre de son élaboration.

- Sécurité publique : Assurer un équilibre entre les objectifs de réduction de la pollution lumineuse et les considérations de sécurité publique, notamment pour les déplacements à pied en soirée, en privilégiant des solutions d'éclairage adaptées au principe du ciel étoilé (dark-sky friendly) sans compromettre la sécurité des usagers.

- Aménagement du village : Concilier les objectifs de réduction de la pollution lumineuse avec l'embellissement d'Old Chelsea, en veillant à ce que les futurs aménagements et l'éclairage associé respectent ce principe.

- Application de la règlementation : Incohérence perçue entre les objectifs de réduction de la pollution lumineuse et la présence de sources lumineuses importantes dans certains secteurs, notamment au Nordik Spa-Nature et à Camp Fortune, comparativement à d'autres propriétés qui seraient soumises à une réglementation plus restrictive.

Recommandations du CCEDCC :
Le CCEDCC recommande que le conseil donne le mandat à l'administration de lui revenir avec des options qui mèneront à de l'éclairage responsable de la part des résidents, des institutions et des commerces sur son territoire. Ces options devraient :

1. Préciser ce qui constitue la pollution lumineuse comme nuisance (par exemple, en définissant des limites d'éclairage, et son intensité dans différents cas tels que les zones résidentielles, les aires de sport, les édifices publiques, etc.),

2.Utiliser les lignes directrices existantes comme base pour démontrer les différents aspects d'un éclairage responsable (par exemple, comment limiter
a) la portée de l'éclairage avec le blindage,
b) le niveau d'éclairage avec des ampoules de wattage bas,
c) la durée de l'éclairage avec les minuteries
d) la couleur de l'éclairage avec le type d'ampoule)

3.Expliquer comment la municipalité va constater et contrôler la pollution lumineuse, par exemple, à travers des activités de

3.1 Working group on light pollution

Following Julie Bertrand's presentation on light pollution at the February 3 Council meeting, and her follow-up presentation at the March 30 Council meeting, the Chair of the CCEDCC invited her to meet with committee members again at the June 29, 2026 meeting. The discussions focused primarily on excessive lighting, a nuisance that has negative impacts on both human health and the environment, and were based on the issues and recommendations identified in her analysis.

Highlights of the discussion included:

-Lightning standards: Need for greater clarity in the draft by-law regarding lighting colour, intensity, and hours of operation.

-Stakeholder consultation: Importance of considering the perspectives of entrepreneurs and developers who will be subject to the new regulations, as they had not yet been consulted during the development process.

-Public safety: Striking a balance between light pollution reduction objectives and public safety considerations, particularly for pedestrian travel at night, by promoting dark-sky-friendly lighting solutions without compromising user safety.

-Village character: Reconciling light pollution reduction objectives with the enhancement of Old Chelsea, while ensuring that future improvements and associated lighting adhere to these principles.

-Equitable implementation: Inconsistency between the goals of reducing light pollution and the presence of significant lighting sources in certain areas, particularly at Nordik Spa-Nature and Camp Fortune, compared with other properties that would be subject to more restrictive regulations.

CCEDCC Recommendations:
The CCEDCC recommends that Council direct the administration to return with options that would promote responsible lighting practices among residents, institutions, and businesses within the municipality. These options should:

1.Clearly define what constitutes light pollution as a nuisance (for example, by establishing lighting limits and intensity thresholds for different settings such as residential areas, sports facilities, public buildings, etc.);

2.Use existing guidelines as a foundation for demonstrating the various aspects of responsible lighting (for example, how to limit:
a) light trespass through appropriate shielding,
b) illumination levels with lower-wattage bulbs,
c) the duration of lighting through timers and controls, and
d) the colour of lighting through the selection of appropriate bulb types);

3.Explain how the municipality will identify, monitor, and enforce measures related to light pollution, for example through public awareness initiatives and regulatory tools, including by-law enforcement and fines.

3.2 Report on the Meech Creek Ecological Corridor

sensibilisation et des outils règlementaires, incluant des contraventions.

3.2 Rapport sur le corridor écologique du ruisseau Meech

Les échanges ont porté sur le projet de corridor de connectivité, en mettant l'accent sur la largeur du corridor, les marges de recul du ruisseau et les enjeux liés au dynamitage.

Des points saillants de la discussion incluaient:

-Contraintes du milieu : Le chemin St-Clément et l'autoroute représentent des contraintes importantes pour la fonctionnalité du corridor de connectivité.

-Connectivité : Les données actuelles ne permettent pas de confirmer la connectivité vers le nord. La largeur du corridor a été établie en fonction des déplacements de la faune, tout en tenant compte du ruisseau et des autres corridors naturels du secteur.

-Largeur du corridor : Préférence pour un corridor plus large, tout en soulignant l'importance que sa largeur et les restrictions associées soient justifiées par des données probantes pour assurer une meilleure fonctionnalité écologique à long terme.

-Dynamitage : La nécessité d'évaluer les impacts du dynamitage ainsi que de déterminer si cette question relève du présent règlement.

The discussion focused on the connectivity corridor project, with particular emphasis on corridor width, stream setback requirements, and issues related to blasting.

Highlights of the discussion included:

Site Constraints: Chemin St-Clément and the highway represent significant constraints to the functionality of the connectivity corridor.

Connectivity: Current data do not confirm connectivity to the north. The corridor width was established based on wildlife movement patterns, while also considering the stream and other natural corridors in the area.

Corridor Width: A preference was expressed for a wider corridor, while emphasizing the importance of supporting the proposed width and associated restrictions with evidence-based data to ensure improved long-term ecological functionality.

Blasting: The need to assess the impacts of blasting, as well as to determine whether this issue falls within the scope of the proposed by-law, was discussed.

4.0 INFORMATION ET MANDAT PROVENANT DU CONSEIL	**4.0 INFORMATION AND MANDATE FROM THE COUNCIL**
Aucun	None
5.0 ANALYSE DES DEMANDES DÉPOSÉES AU FONDS VERT MUNICIPAL 2026	**5.0 ANALYSIS OF PROJECT PROPOSALS SUBMITTED TO THE MUNICIPAL FONDS VERT 2026**
Aucun	None
6.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	**6.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES**
Aucun	None
7.0 DIVERS	**7.0 OTHER BUSINESS**
Aucun	None
8.0 DÉLIBÉRATIONS À HUIS CLOS	**8.0 IN CAMERA DELIBERATIONS**
Aucun	None
9.0 PROCHAINE RÉUNION	**9.0 NEXT MEETING**

Mardi le 22 septembre 2026	Tuesday, 22 September, 2026
10.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	**10.0 ADJOURNMENT**
La séance a pris fin à 21h22. Aucune proposition formelle de levée de la séance n'a été présentée.	The meeting ended at 9:22 p.m. No formal motion to adjourn was made.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR **MINUTES SUBMITTED BY**

……..

Florence Mazy, Adjointe Service Urbanisme

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **MINUTES APPROVED BY**

Susan Young, Présidente/Chair